

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-681

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CVREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise **INEO SDEC ENERGIE** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement route de Vaux sur Aure à l'occasion d'une création d'éclairage des terrains de foot,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 16 au 17 septembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

Annule et remplace SG2025-673

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 16 au 17 septembre 2025 :

- *Route de Vaux sur Aure sur 3 emplacements de stationnement à proximité du stade ARGOUGES*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **INEO SDEC ENERGIE**.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

